

Royaume du Maroc



*Ministère de l'Education Nationale et de
la Formation Professionnelle*



***Etude de faisabilité de mise en place d'un centre socioéducatif
pour la qualification et l'insertion socioéconomique des jeunes***

Rapport de Synthèse.

M. Abdelhak Moutawakkil

SOMMAIRE

	Page
PARTIE I : Cadre de la mission	3
1.1. Rappel du Contexte général et de la problématique	4
1.2. Rappel de la problématique	5
1.3. Objectifs de l'étude	6
1.4. Rappel de la méthodologie de travail	6
1.5. Présentation de la mission de terrain	7
PARTIE II: Présentation et analyse des expériences existantes des ONG.	11
2.1. Présentation des principales observations sur le terrain	12
2.2. Conclusions sur les expériences observées sur le terrain.	28
2.3. Observations sur les sites proposés	31
PARTIE III: Analyse d'expériences similaires réalisées dans d'autre pays.	35
PARTIE IV: Identification des partenaires potentiels : Contes-Rendus des réunions avec les départements formateurs	42
4.1. Le Département de l'Agriculture	43
4.2. Le Département de l'Artisanat	44
4.3. Conclusion- Recommandations	45
PARTIE V: Définition du « Modèle » de Centre Socioéducatif et des étapes de sa mise en place	47
5.1. La population cible	48
5. 2. L'offre de formation et le modèle pédagogique proposé	48
5.3. Financement du programme	49
5.4. Les coûts de financement	50
5.5. Gestion du Centre Socio-éducatif	52
5.6. Procédure de sélection de l'ONG qui va assurer la gestion du Centre Socio-éducatif	53
5.7. Le Dossier du Projet et le Cahier Des Charges	53
5.8. Financement du projet de l'ONG sélectionnée	55
5.9. Intitulé des centres	55
PARTIE IV: Annexe : Fiche sur le système de formation par apprentissage	57

PARTIE I
Cadre général de la mission

1.1.Rappel du Contexte général de l'Education Non Formelle (ENF)

Le cadre général de l'ENF au Maroc se caractérise par :

1.1.1. Les effectifs de la population cible de l'ENF sont importants (stock et flux)

- L'effectif des enfants qui ont entre 8 et 15 ans et qui ne sont pas à l'école est estimé aujourd'hui à plus de 450.000 enfants.
- A cet effectif se rajoute un effectif annuel de plus de 140.000 enfants qui décrochent du système scolaire avant d'achever le cycle primaire.

1.1.2. La typologie de la population cible est variée et difficile

La population cible de l'ENF présente une typologie très diversifiée et un profil psychologique et socio-économique et culturel qui peut être qualifié de complexe. Cela se traduit par :

Un Profil constitué de dix catégories, entre-autres :

- Enfants de la rue
- Enfants au foyer
- Enfants domestiques
- Enfants dans l'exploitation familiale
- Enfants apprentis
- Enfants au travail
- Enfants exploités sexuellement
- Enfants de corvée
- Enfants à l'école coranique.

Une caractérisation très marquée :

- En majorité des déscolarisés (60%)
- En majorité des filles (56,9%)
- Mais surtout des enfants de plus de 12 ans (73%)
- Et vivant dans le milieu rural (75,9%).
- En outre, ils sont répartis sur l'ensemble du royaume

1.1.3. Les orientations de la nouvelle stratégie (DENF 2013) s'articulent autour de 3 objectifs stratégiques pour l'ENF :

Objectif 1: *aider l'école à retenir tous les enfants inscrits pour au moins durant la période d'obligation scolaire (approche préventive, accompagnement scolaire et veille éducative).*

Objectif 2: *Faciliter la réinsertion scolaire des enfants non scolarisés ou déscolarisés qui souhaitent reprendre le parcours normal du système formel, en instituant des classes relais, ou en assurant des cours accélérés concentrés pour passer des examens certificatifs de fin de cycles...*

Objectif 3 : *Préparer les enfants qui le souhaitent à entreprendre un apprentissage ou une formation professionnels, et offrir aux jeunes des programmes d'initiation ou de formation professionnelles. L'objectif 3 concerne les jeunes qui sont plus ou moins proches de l'âge de quinze ans et qui préfèrent des possibilités d'initiation à un métier et à la vie professionnelle. Ils ont besoin pour cela des compétences de base et d'une orientation vers le monde professionnel et du travail.*

1.2. Rappel de la problématique

La problématique de l'ENF peut se résumer comme suit :

1.2.1. Les profils démographiques et les besoins du public cible de l'ENF se caractérisent par:

- La prédominance de la tranche d'âge 13-20 ans ;
- La tendance des attentes des bénéficiaires vers la recherche de l'insertion dans la formation, l'initiation aux métiers et l'intégration socioéconomique ;
- Le chômage des jeunes.

1.2.2. L'offre d'éducation et formation pour la population cible se caractérise par :

- L'absence de perspectives éducatives ou de formation professionnelle structurées pour ces jeunes car l'accès à la formation professionnelle est conditionné doublement par des critères :
 - D'âge (Avoir plus de 15 ans)
 - De niveau scolaire (disposer du Certificat d'Etudes Primaires CEP au minimum)
- L'absence de coordination entre les départements de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle pour trouver une solution viable pour cette population.

Il en résulte la nécessité de rechercher des offres complémentaires d'éducation, de formation et d'insertion, diversifiées et mobilisant d'autres ressources et d'autres partenaires de l'environnement socioéconomique de l'Ecole pour répondre à cette demande spécifique.

1.2.3. Piste à consolider comme l'une des réponses à la problématique:

Les centres socioéducatifs (Ecole de la deuxième Chance): offre complémentaire d'éducation et de formation:

Des associations ont mené avec plus ou moins de réussite des expériences autour de l'idée de **Centres Socioéducatifs** qui s'inscrivent comme innovations en matière de réponse adaptée s'adressant à la population cible.

Dans ce sens , on peut citer les expériences d'une dizaine de Maisons Familiales Rurales (MFR) et une dizaine de centres performants d'Ecoles ateliers (ATIL, HO, AHO, Assabil, Darna, l'Heure Joyeuse, école de cirque AMESIP...)

1.3. Objectifs de l'étude

Objectif général:

L'objectif général de la présente étude est de définir les conditions de la création d'un centre socioéducatif (Ecole de la Deuxième Chance avec initiation aux métiers). Cet objectif général se décline en objectifs spécifiques, comme suit :

Objectifs spécifiques

- Dégager une vision du centre socioéducatif comme formule de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) avec initiation aux métiers ;
- Analyser la consistance d'un centre d'E2C et la sa faisabilité de mise en place ;
- Procéder à une analyse du milieu (les besoins du public cible, en termes d'insertion socio productives) ;
- Tracer les étapes de mise en place des centres socioéducatifs

1.4. Rappel de la méthodologie de travail

La réalisation de l'étude s'est effectuée selon les étapes suivantes:

- Etape 1 : Analyse des expériences existantes
- Etape 2 : Réalisation d'un Benchmark avec des expériences similaires réalisées dans deux pays différents
- Etape 3 : Identification des partenaires potentiels.
- Etape 4 : Définition du concept de « centre socio-éducatif » et du modèle à adopter
- Etape 5 : Définition de la démarche et des étapes de mise en place de « centres socio-éducatifs ».

1.5. Présentation de la mission de terrain.

Pour la réalisation des visites de terrain et des rencontres avec les partenaires potentiels, une commission a été constituée, comprenant :

- M. Abdelhak Moutawakkil , Consultant
- M. Abdennacer Lebbardi, Représentant de la DENF.

L'ensemble des Rendez-vous ont été pris par les responsables de la DENF.

Les objectifs de ces missions terrains sont comme suit :

- Visiter les ONG ayant conduit des expériences réussies en matière de centres socio-éducatifs,
- Examiner le fonctionnement et les articulations de ces expériences (sur les plans de l'offre, du fonctionnement, du financement du partenariat, etc.)
- Visiter les locaux proposés par certaines AREFs pour accueillir des projets pilotes
- Prendre connaissance des expériences des opérateurs publics en matière d'apprentissage

Le programme de la mission ainsi que les personnes rencontrées sont consignés dans les tableaux suivants :

Date	Ville	Projet à visiter	Actions prévues	Personnes rencontrées	Actions réalisées
11-juin	CASABLANCA	Néo Maroc Barnoussi	-Visites des centres de l'association Néo Maroc -Réunion avec les responsables	Mohamed Aziz (président de NéôMaroc)	Les visites des centres et la réunion ont été annulées par le responsable de l'ONG.
		Néo Maroc Al Fida		Said Errakib (chef de service AREF)	
12-juin	CASABLANCA	L'Heure Joyeuse	-Réunion avec les responsables du projet au siège de l'ONG - Visite du centre de l'association et aperçu sur ses activités -	-Harir Mohamed (responsable pôle pédagogique) - Said Errakib (chef de service AREF)	-Réunion avec les responsables du projet au siège de l'ONG - Visite du centre de l'association et aperçu sur ses activités -Visite du CFA Chouhada
17-juin	BENI MELLAL / TADLA AZILAL	Visite du Projet de Centre	Visite du Projet de Centre Réunion avec les ONG Réunion avec les responsables de l' AREF	-Le Directeur de l'AREF (M. Talib Abdelmoumen) -le Délégué de Beni Mellal (M. Khalfi Mohamed) -Le chef de service AREF (Said Falak) -Le Chef de service Délégation de Beni Mellal (M. Souaf Mohamed) -Le Directeur de l'école abritant le projet de centre.	Réunion avec les responsables de l'AREF - Réunion avec les responsables de certaines ONG -Visite du projet au siège de l'ONG - Visite de l'école abritant le projet de centre E2C

Date	Ville	Projet à visiter	Actions prévues	Personnes rencontrées	Actions réalisées
18-juin	MECHRA BELQSIRI	Visite du Centre MFR	Réunions avec les responsables des projets	Mme Zineb Khattab (présidente de l'UNAMFR)	-Réunion avec la directrice du centre MFR et présidente de l'UNAMFR -Visite du centre MFR
	SALE	Visite Ecole du Cirque AMESIP		-M.Masbahi Ayachi Reda (responsable Ecole des Arts Culinaires) -M. Benyamina Zakaria (Responsable Ecole de Cirque Shensy)	-Visite de l'Ecole du Cirque SHEMSY -Réunion avec les responsables pédagogiques du centre.
23-juin	TETOUAN	Visite du Projet ATIL	Visites des centres projets	-Fouad Amrani (secrétaire général ATIL) -Zineb Amrane (Coordinatrice de projets) -Allal Lamnini (chef de service AREF)	-Réunion avec les responsables de l'association ATIL -Visite du Centre ENF et FPA -Visite de la " « Scuola-Taller »
		Visite de la « Scuola-Taller »			
24-juin	AI HOCEIMA	Visite du Projet de Centre	-Réunion avec les responsables de l' AREF - Réunion avec les responsables des ONG - Visite du projet de centre	-Le Directeur de l'AREF -Le Délégué d'Al Hoceima -Le Chef de service AREF -Le Chef de service délégation d'Al Hoceima -Le président de l'association Ennour pour le développement et la solidarité – Ikaouane. -plusieurs autres responsables AREF et écoles	-Réunion avec les responsables de l'AREF. -Visite des Centres Projets Rouadi 1&2 -Visite du siège de l'association Ennour à Ikaouane et réunion avec les responsables
25-juin	FES	Visite du Projet de Centre Batha	-Réunion avec les responsables de l'AREF -Réunion avec les ONG -Visite du Projet de centre	Mme Wafae Chakir (chef de service AREF)	Réunion avec le chef de service AREF -Visite du projet de centre

Date	Ville	Actions prévues	Personnes rencontrées	Points abordés
23- Septembre	Rabat	Département de l'Artisanat	9h30: - M. A. Bilgha , Directeur de la Formation Professionnelle et de la Formation Continue des Artisans - M. H. Chouiekh, Chef de Division - M. M. Lembachar, Chef du service apprentissage	Organisation du programme d'apprentissage du Département de l'Artisanat
	Casablanca	Fondation Zakoura pour l'Education	12h30: M. Noureddine Ayouch (Président fondateur de Zakoura	Réunion pour recueillir le point de vue de M. Ayouch sur le sujet.
			17h: M. Mohamed Zaari Directeur du Pôle Education	Organisation du programme ENF et des centres ENF de la Fondation.
24- Septembre	Rabat	Département de l'Agriculture et des pêches	12h: - M. Bahajji, Directeur de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche - Mme B. Chorfi, chef du Service Lycées Techniques.	Organisation du programme d'apprentissage mené par le département de l'Agriculture

PARTIE II

Présentation et analyse des expériences existantes des ONG

2.1. Présentation des principales observations sur le terrain

Dans ce qui suit, une présentation synthétique des principales caractéristiques des expériences menées sur le terrain par les ONG visitées est proposée avec les observations qui accompagnent chacune de ces expériences.

Bien entendu, les activités de ces ONG sont larges et embrassent plusieurs domaines. Mais l'intérêt de la commission se porte essentiellement sur les aspects qui intéressent la présente étude, à savoir le lien développé entre Education Non Formelle et Formation Professionnelle ainsi que les caractéristiques et modalités de gestion des centres visités.

Bien entendu, il n'a pas été toujours possible de disposer d'informations précises sur quelques détails relatifs au fonctionnement de ces centres et ce, en raison de la non disponibilité de ces données.

2.1.1. Association « l'Heure Joyeuse » à Casablanca



L'« l'Heure Joyeuse » est une importante association connue et reconnue au niveau national qui œuvre depuis longtemps, dans le domaine social. Ses partenariats sont très diversifiés et englobent des partenaires internationaux ainsi que des partenaires publics et privés nationaux. Ses activités sont nombreuses, couvrent plusieurs sites et comprennent notamment l'Education Non Formelle qu'elle mène en partenariat avec la DENF (MEN).

Dans le domaine de l'ENF, l'expérience menée par cette association se caractérise synthétiquement comme suit :

- La mise en œuvre d'un Programme d'Education Non formelle classique articulé autour des 3 niveaux d'ENF, dans le siège de l'ONG (Belvédère).

- La mise en œuvre, en parallèle, d'un Programme de formation par apprentissage (FP) dans les métiers de la ferronnerie dans un CFA (Centre de Formation par Apprentissage) situé à « Chouhadas ».
- Le Diplôme préparé par la formation par apprentissage est le DSP Spécialisation Professionnelle (1 année).
- Le CFA est le fruit d'un partenariat animé par l'Heure Joyeuse et regroupant :
 - La Préfecture d'Arrondissement Ain Sebaa – Hay Mohammadi
 - L'Arrondissement Communal Assoukhour Assawda
 - L'INDH
 - L'Entraide Nationale
 - S.O.S Villages d'Enfants Maroc
 - Programme de renforcement de la famille
- Le CFA est cogéré avec **L'Entraide Nationale** qui en assure la direction et la délivrance du diplôme. L'Entraide Nationale, établissement public national et opérateur de formation professionnelle, fournit également les encadrants du programme « Apprentissage ».
- Bien que les deux programmes, l'ENF et la « Formation par apprentissage », ne soient pas forcément connectés dans l'espace et dans la logique pédagogique, mais en principe, les jeunes qui ont achevé le programme ENF et qui satisfont aux conditions exigées pour l'accès à la formation professionnelle peuvent s'inscrire dans le programme d'apprentissage.
- Le financement de ces activités est assuré comme suit :
 - Le Financement du Programme ENF est réalisé par :
 - Le programme ENF (partenariat avec l'AREF de Casablanca)
 - Les ressources mobilisées par l'ONG au travers de ses activités et partenariats divers.
 - Le Financement du programme d'Apprentissage est assuré dans le cadre du programme Apprentissage en partenariat avec le Département de la Formation Professionnelle.

Il en ressort que cette association œuvrant séculairement dans le domaine de l'ENF a fait preuve d'innovation et a mis en œuvre une « offre de formation » adaptée aux besoins des enfants bénéficiaires de l'ENF, puisque celle-ci articule l'ENF avec la formation professionnelle, favorisant ainsi leur l'insertion.

Les Points de force de l'expérience de cette ONG peuvent se résumer comme suit :

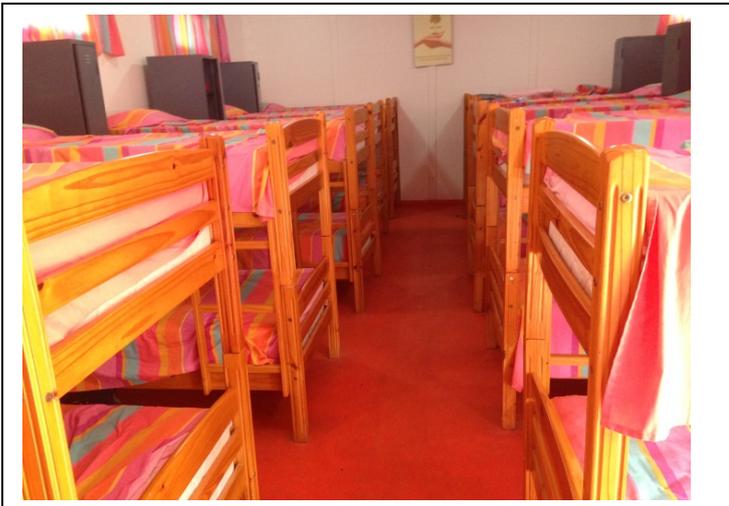
- La puissance de l'ONG en termes de diversification des programmes et leur intégration (Pré-scolaire, ENF, Apprentissage, alphabétisation, soutien scolaire, activités parascolaires, soins médicaux aux pauvres, soutien social, suivi des enfants des rues, etc.)

- La capacité de mobilisation des ressources par l'ONG à travers des partenariats de premier plan avec des institutions nationales et internationales.
- La disposition de locaux propres (pour la partie ENF mais également pour le CFA) donnant une grande visibilité pour les bénéficiaires des services de l'ONG.
- Les inscrits aux programmes de l'ENF bénéficient des services de l'ONG, notamment en matières de nourriture, soins médicaux et hygiène, mais également du transport (carte de transport) qui leur permet de se rendre au centre pour les cours ENF.
- La mise en œuvre d'une articulation « naturelle » entre le programme de l'ENF et le programme de l'Apprentissage qui permet aux bénéficiaires du programme d'ENF de trouver un accès à la formation professionnelle et, partant, à l'insertion professionnelle.
- Le recours au partenariat avec un opérateur public pour la gestion du CFA et la délivrance du Diplôme de formation professionnelle.
- La bonne articulation des deux programmes de financement ce qui donne une cohérence à l'ensemble du parcours « ENF+ apprentissage ».
- Le programme d'apprentissage s'effectue en alternance entre : d'une part le CFA pour 20% du programme et, d'autre part « l'entreprise » d'accueil pour 80% du programme. Dans le CFA, le bénéficiaire suit un programme de renforcement des compétences théoriques et technologies tandis que la mise en pratique se déroule dans l'entreprise d'accueil. De ce fait, la mise en œuvre du programme d'apprentissage ne nécessite pas forcément la disposition d'équipements particuliers dans le CFA.

Cependant quelques points de faiblesse existent :

- C'est l'ONG elle-même qui « coordonne » entre les deux programmes « l'ENF » et « l'Apprentissage » ainsi qu'entre les deux institutions, qui ne communiquent pas « naturellement » entre-elles.
- Chaque programme de financement a sa propre logique: ses objectifs, critères de contrôle, normes, etc. et l'ONG ne se trouve pas devant un « guichet unique » public pour soutenir ses activités. Ceci empêche l'ONG de se concentrer sur ses activités et de rechercher l'efficacité et l'efficience.

2.1.2. La Maison Familiale et Rurale (MFR) de Mechraa Bel Ksiri



Une dizaine de « Maisons Familiales et Rurales (MFR) » existent à travers le territoire national et principalement en milieu rural.

Ces associations sont constituées par les agriculteurs des différents bassins agricoles et ont pour principal objectif de préparer la main d'œuvre correspondant aux besoins des entités agricoles et ayant les compétences nécessaires.

Les services des MFR s'adressent aux jeunes -fils ou filles d'ouvriers agricoles ou de petits exploitants- déscolarisés et comprennent principalement l'éducation non formelle et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture.

La MFR de Mechraa Bel Ksiri est la plus ancienne parmi les MFR et l'une des plus dynamiques.

- Le centre MFR de Mechraa Bel ksiri dispose de salles de cours, d'un internat et d'un bloc administratif.
- Les candidats sont des jeunes ruraux âgés de 15 à 25 ans et ayant un minimum de niveau 6 AP.
- L'enseignement y est fait par alternance, une semaine à la MFR en internat avec le suivi des cours théoriques et 3 semaines de stage pratique dans les propriétés agricoles des environs de Bel ksiri.
- En dehors des outils pédagogiques classiques de type « rétroprojecteur », « data show », « paper board », tableau, etc., aucun équipement professionnel n'est disposé dans le centre.

Les principales caractéristiques du modèle pédagogique développé par la MFR sont comme suit:

- Le cycle pédagogique comprend un cursus articulé autour de 3 années :
 - Une première année de préapprentissage (se réconcilier avec la formation, acquérir les bases de la formation générale et s'initier aux notions de base en agriculture, en hygiène et en santé, conduire une première réflexion sur son projet personnel)
 - Une 2^{ème} année d'apprentissage (acquérir les bases de la formation professionnelle)
 - Une 3^{ème} année d'insertion (approfondir son projet personnel et réussir son insertion professionnelle)
- Le cycle s'achève par l'obtention du diplôme de Spécialisation Professionnelle dans le domaine agricole délivré par le Ministère de l'Agriculture.
- Dans le cadre du partenariat avec le Département de l'Agriculture, ce sont les enseignants de ce département qui assurent l'encadrement de l'apprentissage.
- Le financement de la MFR est assuré dans un vaste cadre partenarial:
 - L'ENF pour l'année de préapprentissage
 - Le MFP dans le cadre du programme d'apprentissage et de l'insertion.
 - Plusieurs partenaires et donateurs (Ministère de l'agriculture, donateurs français, institutions publiques et privées Marocaines, personnes physiques, etc.)

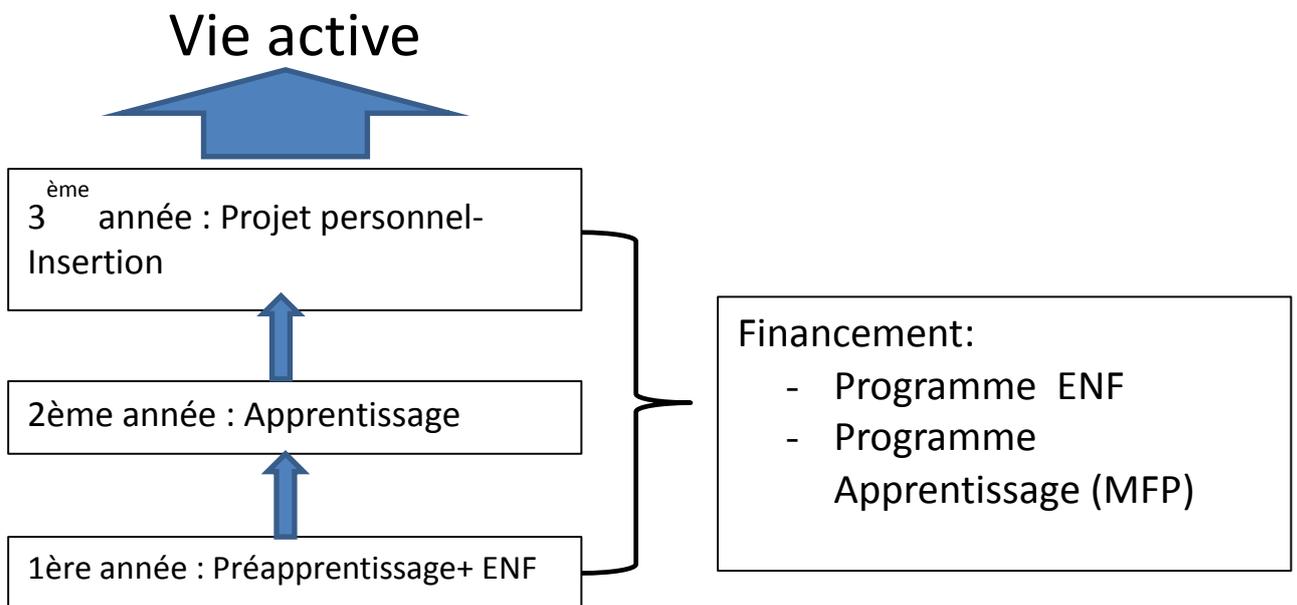


Fig : Architecture du Modèle pédagogique développé par la MFR

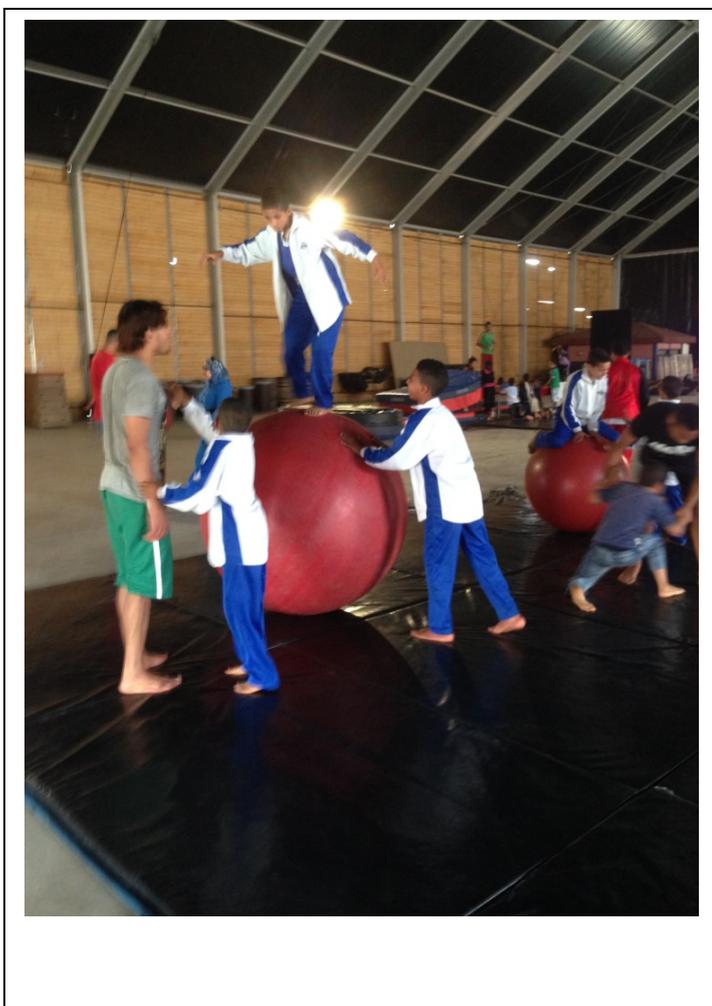
Les Points de force de l'expérience de cette ONG peuvent se résumer comme suit :

- Une excellente articulation du « préapprentissage+ ENF » et de l'apprentissage
- Un taux d'insertion dans la vie active élevé
- Une mobilisation optimale des ressources de l'ENF et de l'Apprentissage
- Une bonne capacité de gestion du programme
- Une capacité de mobilisation des partenaires locaux institutionnels et privés.
- La disposition d'un centre ayant capacité propre d'accueil et d'hébergement des bénéficiaires.

Point de faiblesse :

- Opérateur historique important d'éducation non formelle (ENF), la MFR a repositionné volontairement ses critères de sélection des candidats bénéficiaires pour exiger les conditions d'accès à la formation professionnelle (Age: 15 ans et Niveau minimum: 6AP) et pouvoir bénéficier du financement du programme « apprentissage » excluant de fait une bonne partie de la population cible de l'ENF qui ne satisfont pas ces critères.

2.1.3. « Ecole du Cirque » AMESIP



L'Association AMESIP, est une importante ONG connue et reconnue au niveau national et international. Parmi ses nombreuses activités, l'Education Non Formelle occupe une place centrale.

L'AMESIP a créé et gère un modèle unique au Maroc : l'Ecole du Cirque qui a vocation à former des jeunes , notamment déscolarisés, sur les métiers du cirque.

Cette école dispose d'un « Atelier de formation » (Chapiteau de cirque) et d'un chapiteau « professionnel » (espace entreprise) pour les applications pratiques.

Les bénéficiaires sont des enfants défavorisés des quartiers et zones périphériques des environs de Bouknadel, qui , souvent sont déscolarisés ou non scolarisés.

Les principales caractéristiques du modèle pédagogique développé par l'AMESIP dans l'expérience de l'Ecole du Cirque sont comme suit:

- Le Cycle mis en place comprend un parcours de 3 ans répartis comme suit: (2 ans + 1 an)
 - La 1^{ère} année comprend un cycle ENF composé de :
 - 6 mois d'ENF et
 - 6 mois de stage pratique au cirque donnant lieu à une attestation de niveau délivrée par l'AMESIP (Ecole du Cirque)
 - La 2^{ème} année consacrée à la formation par apprentissage dans le CFA du Cirque (la partie pratique s'effectue dans le chapiteau « entreprise ») et donnant lieu à la délivrance du Certificat d'Apprentissage Professionnel (CAP) délivré lui aussi par l'Ecole du cirque.
- Les candidats ayant achevé le premier cycle peuvent suivre un second Cycle (de 1 an ou 2 ans), toujours en apprentissage pour l'obtention du diplôme de Spécialisation/Qualification professionnelle en profitant du système de « passerelles professionnelles » mis en œuvre par le département de la formation professionnelle.
- Le diplôme est toujours délivré par l'AMESIP.

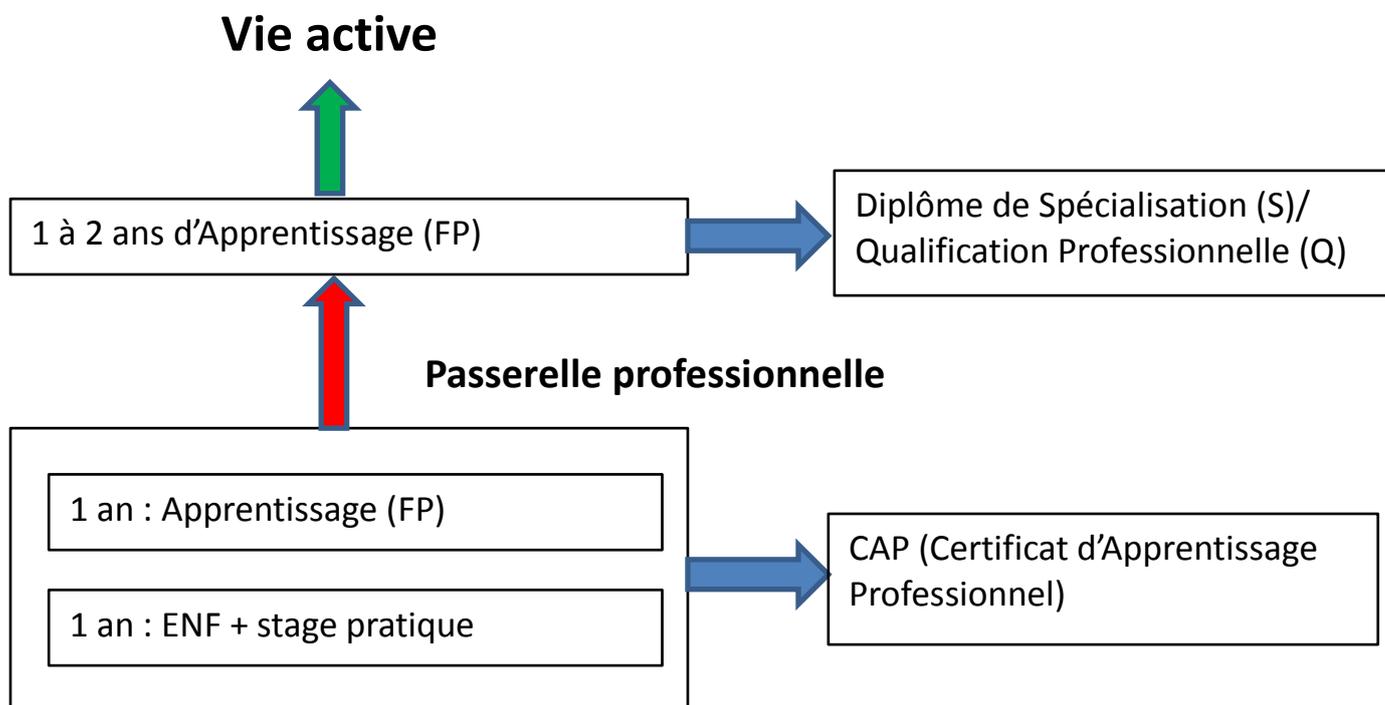


Schéma d'organisation du Cycle pédagogique mis en place par l'Ecole du Cirque

Les Points de force et d'innovation de l'expérience de cette ONG peuvent se résumer comme suit :

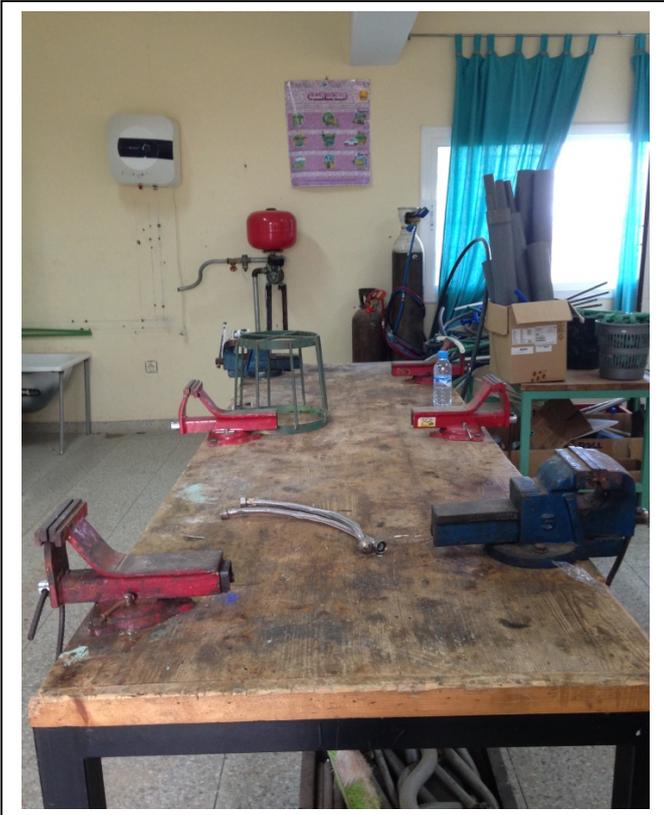
- Les bénéficiaires de l'Ecole du Cirque relèvent en grande partie de la population cible de l'ENF
- Une très forte motivation des enfants bénéficiaires (constatée sur place) et de leurs familles.
- Une excellente articulation entre l'ENF et la formation professionnelle en général et avec le programme d'apprentissage en particulier
- La formation professionnelle se fait sur les métiers du cirque.
- L'apprentissage se fait dans l'Entreprise du Cirque qui est en fait un chantier intégré.
- Les diplômes et certifications sont délivrés directement par l'ONG (AMESIP) qui n'a pas besoin d'un « opérateur » intermédiaire « agréé ».
- Le Cycle mis en place exploite judicieusement le système des passerelles de la formation professionnelle qui permet aux lauréats du niveau CAP d'accéder au niveau Spécialisation et par la suite d'accéder au niveau supérieur : Qualification.

- La capacité de gestion et de mobilisation des partenaires locaux et institutionnels de l'ONG
- La visibilité offerte par les locaux et les chapiteaux
- Les compétences des ressources humaines de l'ONG dans un domaine unique au Maroc
- Le Financement du Cycle est assuré par:
 - Le programme ENF (MEN)
 - Le programme Apprentissage (MFP)
 - Autres partenaires nationaux et internationaux pour l'investissement et le fonctionnement.

Points de faiblesse:

- C'est l'ONG qui doit coordonner entre les deux programmes et les deux départements MEN et MFP qui ont chacun ses objectifs, ses normes pédagogiques, ses normes de financement, ses outils de contrôle.
- C'est l'ONG qui a assuré l'articulation et la mise en place du Cycle.

2.1.4. Association ATIL (TETOUAN).



Quelques vues des locaux de formation et d'initiation professionnelle de l'association ATIL (Tetouan)

L'Association ATIL gère, depuis 2008, quatre centres d'Education Non Formelle (ENF) et Initiation Professionnelle dans la Wilaya de Tétouan.

Parmi ses principaux partenaires (dons et financement) on compte :

- L'AECID , Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
- La CODESPA (Espagne)
- Le MEN (DENF)
- Le Département de la Formation Professionnelle
- L'INDH.

Les principales caractéristiques du centre visité et du modèle pédagogique développé par ATIL en ENF peuvent se résumer comme suit :

- Le centre d'ENF et de formation est implanté au sein d'une école publique (MEN). Une aile de l'école est séparée physiquement de cette école, avec un accès aménagé séparément.
- L'ONG ATIL gère directement ce centre.
- Les bénéficiaires relèvent de la population cible de l'ENF.
- Le modèle pédagogique développé par l'ONG s'articule autour de 3 années d'éducation-formation:
 - Une 1^{ère} année consacrée à l'ENF.
 - Une 2^{ème} année consacrée également à l'ENF et à l'initiation professionnelle dans le centre.
 - Une 3^{ème} année consacrée à l'apprentissage (CFA) en entreprise.
- ATIL dispose de 2 assistantes sociales. Ces assistantes s'occupent du repérage et de l'orientation des enfants en décrochage scolaire et assurent également le suivi de ces enfants pendant leur scolarisation.
- Les coûts réels du modèle développé par ATIL :

Les responsables de l'association estiment les coûts du modèle développé comme suit :

Pour l'le socle ENF, le coût de fonctionnement s'élève à 5.000 DH par an et par élève et qui se décompose comme suit:

- 2.000 DH pour les animateurs
- 2.000 DH pour les assistantes sociales/ orientation
- 1.000 DH pour les frais de structure et de coordination

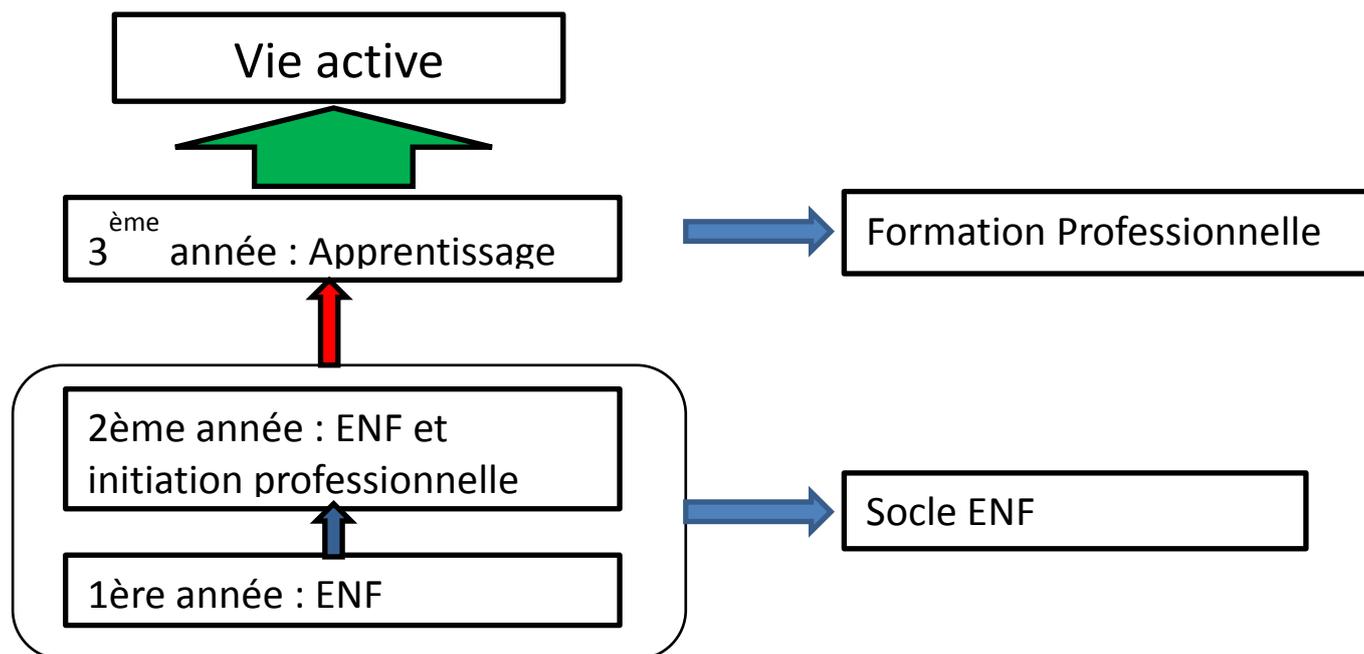
Pour l'apprentissage, le coût est de :

- 4.500 DH par an et par bénéficiaire.

- Financement du Cycle pédagogique :

Le financement du programme d'ATIL est réalisé dans le cadre du partenariat qui fait intervenir

- Le programme ENF (MEN)
- Le programme de formation par apprentissage (MFP)
- Autres partenaires nationaux et internationaux.



Les Points de force et d'innovation de l'expérience de cette ONG peuvent se résumer comme suit :

- ATIL est une association qui dispose de nombreuses relations avec des institutions internationales et nationales publiques et privées et a une forte capacité de gestion de projets éducatifs.
- Le Centre visité (et probablement les autres centres également) est un modèle de partenariat « Public-Société Civile » en matière de gestion de l'éducation de base.
- Le MEN, dans une relation contractuelle, met à la disposition d'une ONG des locaux (école ou partie d'une école désaffectée) pour développer un programme éducatif destiné à une population de bénéficiaires du programme ENF.
- ATIL dispose d'assistantes sociales, qui sont sa principale force de frappe. Ces assistantes s'occupent du repérage et de l'orientation des enfants en décrochage scolaire et assurent également le suivi de ces enfants pendant leur scolarisation notamment en assurant une relation durable avec les parents des bénéficiaires. Ces assistantes sociales sont « permanentes » dans le sens où elles ont un contrat de Type CDI (Contrat à Durée Indéterminée). D'ailleurs, parmi les intervenants, ce sont les seules à bénéficier d'un tel

statut, alors que les autres animateurs et formateurs de l'initiation professionnelle sont des vacataires.

- En plus de l'articulation du socle ENF et de l'apprentissage, l'ONG développe un module d'Initiation Professionnelle (quelques travaux manuels) durant la partie ENF. Profitant des programmes disponibles de l'apprentissage, le modèle pédagogique entend préparer les jeunes à l'apprentissage. Ceci est de nature à renforcer la motivation des bénéficiaires.
- Les taux d'insertion des bénéficiaires du programme ATIL (97%), affichés par l'ONG, sont très importants et soulignent l'efficacité du programme.

Principaux points de faiblesse liés au modèle pédagogique ATIL:

Ces points de faiblesse peuvent se résumer comme suit :

- La difficulté de coopération et de coordination avec les acteurs locaux de l'éducation (école d'accueil).
- Les coûts réels de l'ENF sont largement supérieurs à ceux estimés par la DENF et qui correspondent à la norme en la matière.
- La difficulté de coordination entre les deux programmes de financement du MEN (ENF) et du MFP (Apprentissage) qui ont chacun ses objectifs, ses normes, etc.

2.1.5. Fondation Zakoura Education

La Fondation Zakoura Education est une association importante au niveau national en matière d'éducation-alphabétisation.

Quelques chiffres clés de la FZE à fin Août 2014 donnent l'envergure réelle de l'ONG.

Les réalisations de la Fondation Zakoura Education depuis sa création sont importantes et peuvent se résumer comme suit :

- **21 988** enfants scolarisés au sein de **415** écoles d'Education Non Formelle (au titre de 2013-14, quelque 1200 bénéficiaires environ)
- **78 141** adultes alphabétisés
- **13 686** femmes sensibilisées aux notions de base en hygiène et santé
- **8 941** jeunes initiés à un métier
- **3 949** bénéficiaires d'alphabétisation fonctionnelle
- **1 865** enfants préscolarisés au sein de **34** écoles de préscolaire
- **4 063** élèves de l'école publique bénéficiaires de soutien scolaire
- **1 446** enfants et jeunes bénéficiaires de bourses

La FZE a développé un modèle d'ENF comportant:

- Un cycle de 3 ans d'ENF
- Population cible: les 8-16 ans non-scolarisés ou déscolarisés.
- A l'achèvement du cycle de 3 ans , les bénéficiaires passent l'épreuve d'examen pour l'obtention du Certificat des Etudes Primaires (CEP) du MEN

A l'issue de ce cycle, les orientations suivantes sont possibles:

En cas de réussite:

- Accès au collège pour poursuivre les études
- Accès à la Formation Professionnelle résidentielle (OFPPT) pour ceux qui le désirent et qui ont atteint l'âge de 15 ans.

En cas d'échec à l'examen de la 6AF:

- Accès à l'apprentissage dans les CFA d'autres opérateurs pour la préparation du CAP (Certificat d'Apprentissage Professionnel).

Les performances du système FZE sont atteintes grâce à une organisation sur le terrain qui comprend:

- Les animateurs de l'ENF
- Les superviseurs (encadrants) pour chaque groupe d'écoles (5-6 Ecoles Non Formelles).

La prospection et l'identification des candidats potentiels aux programmes ENF est réalisée selon une procédure spécifique engageant les superviseurs, des assistantes sociales et des responsables (validateurs du besoin) au niveau central.

Le financement du programme de FZE est assuré dans le cadre de partenariats avec des opérateurs publics, dont notamment le MEN, et principalement privés.

Le coût moyen affiché par FZE est de 2000 DH par an par bénéficiaire.

Quelques observations:

- L' « attestation de niveau » de 6AF délivrée par la fondation pour les candidats ayant achevé le Cycle ENF sans succès n'est pas toujours acceptée par les CFA pour admettre les candidats en apprentissage.
- FZE a développé ses propres progressions pédagogiques qui permettent de traiter en 3 ans l'équivalent du programme de 6 ans du MEN.
- FZE met l'accent sur la formation des animateurs et des superviseurs

- Tous les intervenants de FZE (animateurs et superviseurs) sont déclarés à la CNSS et couverts par l'assurance AT et disposent d'un statut de contractuels CDI ou CDD (Contrat à Durée Déterminée) en fonction du projet en question.
- L'organisation de terrain est sous tendue par une organisation centrale importante, comportant:
 - Un Département Pilotage et performances
 - Un Département de suivi opérationnel
 - Un Département Formation et Pédagogie

Points forts:

- FZE est une association qui a une grande « capacité d'entreprendre » en matière d'Education.
- FZE a atteint un niveau de professionnalisme élevé en matière de gestion de programmes d'éducation.
- FZE a une capacité de lever des financements importants dans le cadre de partenariats aux niveaux national et international.

Selon le Président fondateur de Zakoura Education, FZE est disposée à prendre en charge ou participer à la mise en œuvre de la nouvelle orientation du département de l'Education Nationale en matière de centres « Socio-éducatifs » selon les modalités suivantes:

- la négociation des termes de la convention.
- Le financement par le MEN des coûts réels du projet.
- L'engagement pour assurer des règlements (décomptes) réguliers et éviter les délais de paiement trop longs.
- Le déploiement sur une échelle assez large.

2.2. Conclusions sur les expériences observées sur le terrain.

Les expériences observées sur le terrain constituent des réussites en matière de développement de l'ENF.

Les caractéristiques communes qui se dégagent de ces expériences constituent des pistes pour les projets de centres socio-éducatifs.

Les principales caractéristiques et innovations qui ressortent de l'observation de ces projets peuvent se résumer comme suit:

2.2.1. En ce qui concerne les ONG:

Les ONG qui mènent ces projets ont une forte « capacité de gestion » des projets sociaux et éducatifs. Ceci ressort à travers les éléments suivant

- Un historique des activités important dans le domaine du développement social en général et des services aux populations vulnérables en particulier, et une proximité avec les populations cibles de l'ENF.
- Une expérience prouvée en matière de conduite de projets éducatifs et de formation avec un intérêt à l'insertion socio-économique des bénéficiaires (Education générale, Education Non formelle, initiation professionnelle, apprentissage, auto-insertion, etc.).
- Des partenariats diversifiés: conduite de nombreux projets menés avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux publics et privés. Ces partenariats sont formateurs pour l'ONG de par les exigences et la rigueur qui en résultent.
- Une forte culture de la gestion financière des projets et de la reddition des comptes aux partenaires, notamment étrangers.
- Des moyens humains adéquats: fortes compétences et ressources humaines « permanentes » et efficaces (assistantes sociales, encadrants, animateurs, etc.)

2.2.2. En ce qui concerne les locaux où sont menées ces expériences :

Les locaux où sont menés ces projets et expériences ont les caractéristiques principales suivantes:

- Appartiennent à l'ONG ou relèvent clairement de sa gestion.
- Disposent d'une visibilité propre
- Situés dans un environnement favorable, à proximité des populations cibles (ATIL) ou alors l'ONG met en place des possibilités d'accueil et d'hébergement (MFR) ou de transport (Heure joyeuse) des bénéficiaires.

2.2.3. En ce qui concerne l'offre d'Education- formation:

Le « modèle » pédagogique développé par les expériences observées s'articule autour des éléments suivants :

- Le Cycle pédagogique est constitué d'un parcours articulant judicieusement l'Education Non Formelle et la Formation Professionnelle par Apprentissage.
- Ce cycle profite de l'assouplissement du critère de niveau pour l'accès à la formation par apprentissage en préparant les Certificat d'Apprentissage Professionnel (CAP) pour les jeunes qui n'ont pas le niveau de la 6AF.
- Ce Cycle , en profitant du système de passerelles professionnelles en vigueur, peut donner l'occasion d'aller plus loin dans le dispositif d'éducation –formation pour atteindre le niveau Spécialisation, Qualification voire Technicien et d'approfondir ainsi les compétences de base et renforcer l'insertion professionnelle

- Les facteurs qui semblaient bloquant pour ce parcours ont été intelligemment réglés par les ONG en relation avec les départements concernés. Notamment:
 - La délivrance des attestations de niveau pour sanctionner le Cycle ENF (par le MEN ou l'ONG)
 - La délivrance d'une attestation de CAP par l'ONG afin d'accéder à la formation professionnelle (AMESIP)
 - La délivrance du diplôme de Spécialisation Professionnelle par un opérateur intermédiaire « agréé » tel l'Entraide Nationale (Heure Joyeuse), le Département de l'Agriculture (MFR).
 - La délivrance du diplôme de Spécialisation professionnelle par l'ONG (AMESIP), un opérateur public national, etc.

2.2.4. En ce qui concerne le financement du Cycle éducation-Formation:

- Le financement des projets de centres socio-éducatifs s'est naturellement mis en place, grâce à la perspicacité des ONG qui ont articulé deux programmes de financement:
 - Le financement issu du programme ENF (MEN)
 - Le financement issu du programme d'apprentissage (MFP)
- Bien entendu, ces financements sont complétés par la mobilisation de ressources additionnelles émanant d'autres partenaires et institutions locales, nationales et internationales, publics et privés.

2.3. Observations sur les sites proposés

L'un des objectifs de la « mission terrain » était également de visiter certains locaux proposés par les AREFs concernées pour abriter des projets de « centres socio-éducatifs » et de formuler « un point de vue » sur les atouts de ces locaux pour accueillir un tel projet.

2.3.1. Projet de centre pilote E2C-NG à Beni Mellal



Quelques vues du site proposé par l'AREF de Béni Mellal

Les principaux « Points de Force » de cette proposition sont :

- Engagement fort des responsables de l'AREF au plus haut niveau pour la réussite de l'expérience pilote.
- Locaux convenables et en bon état, consistant en un bâtiment pouvant être isolé au sein d'une école primaire avec possibilité de mutualiser les espaces de sports et récréations.

Les principaux « Points de faiblesse » de cette proposition paraissent comme suit:

- Vision classique sur les modalités de gestion du projet de centre E2C-NG.
- Environnement peu favorable
- Absence de structure d'accueil et hébergement.
- Les ONG rencontrées, à priori, ne semblent pas correspondre au profil recherché.

2.3.2. Projet de centre pilote E2C-NG à Al Hoceima



Quelques vues du site proposé par l'AREF de Al Hoceima

Les principaux « Points de force » de cette proposition paraissent comme suit:

- Engagement fort des responsables de l'AREF au plus haut niveau pour la réussite de l'expérience pilote.
- Le centre proposé se trouve au village Rouadi dans les environs d'Al Hoceima
- Présence d'une ONG importante dans la région ayant une capacité de gestion reconnue par les responsables de l'AREF

Les principaux « Points de faiblesse » de cette proposition paraissent comme suit:

- Absence de structure d'hébergement dans le centre Rouadi 1 (mais existence d'un internat dans l'école communale voisine à Rouadi)
- Le Centre proposé est relativement décalé de la population cible et par rapport à Al Hoceima.
- Nécessité de travaux d'aménagement du centre.

2.3.3. Projet de centre pilote E2C-NG Batha à Fès



Quelques vues du site proposé par l'AREF Fès

Les principaux « Points de force » de cette proposition paraissent comme suit:

- Engagement fort des responsables de l'AREF au plus haut niveau pour la réussite de l'expérience pilote.
- Le centre (bel édifice) proposé se trouve au cœur de Fès.
- Environnement favorable : proximité d'entreprises artisanales, proximité de la population cible, etc.
- Possibilité d'accueil et internat.

Les principaux « Points de faiblesse » de cette proposition paraissent comme suit:

- Nécessité de travaux importants pour aménager l'édifice en centre socio-éducatif
- Identification des ONG répondant aux critères.

PARTIE III

Analyse d'expériences similaires réalisées dans d'autre pays.

La recherche d'expériences similaires dans des pays « proches » au Maroc, nous conduit à analyser deux modèles existant en France.

3.1. Contexte général du pays d'accueil de ces expériences

En France, la scolarisation est généralisée et la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans.

Sur la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France, qui s'élève environ à 40 millions de personnes, l'enquête réalisée par l'INSEE en 2004-2005 révèle que 9% de cette population est en situation d'illettrisme ce qui représente 3.100.000 personnes. 50% environ a plus de 40 ans et plus de la moitié exerce une activité professionnelle. Près de 30% (environ 1 million) vivent dans les zones rurales et 10% dans les espaces urbains sensibles.

Par ailleurs, il faut noter qu'en 2006, 4,8 % des jeunes âgés de 17 ans se trouvaient en situation d'illettrisme et 11% ont des difficultés de compréhension de l'écrit.

Accessoirement, l'enquête PISA de l'OCDE sur le suivi des élèves de 15 ans permet de donner une estimation précise du niveau de maîtrise des compétences de base par ces jeunes : 6% d'entre eux s'avère incapable de prélever une information simple dans un texte court.

La France dispose d'un Indice de Développement Humain considéré comme « élevé » et occupe à ce titre une place dans le peloton de tête des nations au classement international selon l'indice IDH.

Il est important de signaler que la France a mis en place un dispositif pertinent pour le repérage (dépistage) et l'identification des jeunes en situation d'illettrisme. En effet, conformément à une loi (du 28 octobre 1997), tous les jeunes français garçons et filles d'environ 17 ans, après avoir effectué les formalités du recensement à 16 ans, sont appelés à participer à une journée d'information sur la défense dénommée **Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**. Ce dispositif, mis en place à compter du 3 octobre 1998, concerne l'ensemble des départements métropolitains ainsi que les régions d'Outre-Mer. L'attestation de participation à la JAPD est indispensable pour passer tout diplôme d'Etat mais aussi le permis de conduire.

Depuis l'année 2000, les jeunes français garçons et filles sont conviés aux JAPD. Lors des journées JAPD, les jeunes sont, entre-autres, soumis à un test de maîtrise du français écrit. Ce sont ainsi près de 800.000 jeunes qui passent des tests chaque année.

Un faible niveau de réussite aux épreuves oriente le jeune concerné vers un entretien d'information sur l'aide que peut lui apporter le réseau d'insertion (missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et les organismes ou associations travaillant à la remise à niveau dans la région de résidence du jeune). Si le jeune est scolarisé, un signalement à l'inspection académique (ou rectorat) dont dépend son établissement scolaire est fait, ainsi qu'aux directions diocésaines (pour l'enseignement catholique) et aux directions régionales de l'agriculture et de la forêt (pour l'enseignement agricole). Cette opération qui mobilise depuis 1998 des milliers de personnels de la Défense permet d'avoir des informations précieuses sur le nombre de jeunes en situation d'illettrisme.

Ainsi, ce dispositif, qui est obligatoire pour tous les jeunes, car en fait il remplace le service militaire obligatoire, permet de toucher tous les jeunes à l'issue de la période de scolarité obligatoire et de faire le point réel sur la maîtrise de la langue française. L'attestation qui en découle est obligatoire pour passer le permis de conduire (ce qui est le cas pratiquement de tous les jeunes) ou pour faire des études dans des établissements publics.

En aval de ce test lors des JAPD, tout un dispositif de suivi est déclenché pour le traitement des cas identifiés. L'intérêt majeur est que ce dispositif identifie et traite tous les jeunes en situation d'illettrisme.

3.2. Les réseaux de la lutte contre l'illettrisme

En France et depuis la prise de conscience des problématiques liées à l'illettrisme et particulièrement parmi les jeunes durant la dernière décennie, plusieurs réseaux d'opérateurs en matière de développement des compétences de base, publics, privés et associatifs se sont développés à travers le territoire Français. Ces réseaux sont très actifs et ont développé une ingénierie nationale importante.

Les réseaux les plus importants à signaler sont comme suit :

3.2.1. Les Etablissements Publics d'Insertions de la Défense (EPIDE) ou dispositif « Défense, 2^{ème} Chance ».

Créé par Ordonnance du 2 août 2005 relative à « la mise en place au sein des institutions de la défense d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté » et placé sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi, et de la Ville, l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) est un établissement public administratif chargé de piloter le dispositif "Défense, 2ème chance".

L'EPIDE a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 18 à 25 ans, en difficulté scolaire, en situation de retard ou d'échec scolaire voire en risque de marginalisation, sans qualification professionnelle et sans emploi et volontaires au terme d'un projet éducatif global, la formation dispensée contribuant à une insertion durable.

Pour réaliser cette mission, l'EPIDE crée et gère des centres (18 centres) de formation civils, organise les programmes pédagogiques dispensés dans ces centres et accueille et héberge les jeunes en internat dans le cadre de ces parcours qui peuvent durer de 8 mois à 2 ans.

En effet, les journées d'appel de préparation pour la défense (JAPD) permettent d'identifier chaque année environ 60 000 jeunes en difficulté sur 800 000 qui répondent à l'Appel.

Il est proposé à ces jeunes qui ne peuvent ni s'inscrire dans une filière de formation classique, ni trouver un emploi, de suivre un programme pédagogique visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et retrouver, ainsi, des perspectives d'avenir.

Ce programme est dispensé dans des établissements civils : proposé exclusivement sous le régime de l'internat du dimanche soir au vendredi après-midi, il conjugue une formation civique et comportementale, une remise à niveau des fondamentaux scolaires, une orientation débouchant sur un projet professionnel et une préformation / insertion professionnelle en liaison avec les entreprises partenaires du dispositif.

Les volontaires qui souhaitent s'inscrire dans un centre EPIDE sont, pour la plupart, soit détectés par les bureaux et centres du service national lors des (JAPD), soit orientés vers le dispositif par les réseaux d'accueil des jeunes : missions locales, permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO, ANPE...). Depuis septembre 2007, l'inscription en ligne est disponible sur le site Internet de l'EPIDE.

Selon un calendrier de sessions d'admissions, les candidats sont ensuite convoqués à un entretien de motivation où ils reçoivent une information plus détaillée sur le programme, prennent connaissance du règlement intérieur des centres, passent une visite d'aptitude médicale et doivent témoigner de leur motivation à suivre le programme.

S'ils maintiennent leur candidature et que celle-ci est retenue, ils signent alors un contrat de "volontariat pour l'insertion" d'une durée initiale de 8 mois (2 mois "d'essai" + 6 mois), qui pourra être renouvelé, sans que la durée totale n'excède 24 mois.

Le programme et l'internat sont gratuits et le port de tenues uniformes comme le respect du règlement intérieur des établissements sont obligatoires.

Les jeunes perçoivent une allocation mensuelle dont la moitié est perçue chaque mois à laquelle s'ajoute une prime capitalisée de la moitié par mois, versée en fin de parcours aux volontaires ayant dépassé deux mois d'ancienneté.

Le programme pédagogique type sur un parcours de 12 mois (hors périodes de congés) s'articule autour des activités suivantes :

- Accueil des jeunes et période EFOR (Evaluation, Formation, Orientation) permettant de valider le niveau scolaire du jeune (tests Education Nationale) et d'évaluer son comportement
- Formation civique et comportementale : est dispensée pendant toute la durée du parcours pédagogique dans le centre.
- Remise à niveau des fondamentaux scolaires et formation générale : dès que les fondamentaux scolaires sont maîtrisés, la formation générale va s'infléchir en liaison avec le projet professionnel du jeune (formation professionnelle théorique, soutien à la recherche d'emploi, etc.)
- Orientation, formation, à visée professionnelle et insertion : les filières professionnelles sont présentées aux jeunes après un mois et demi à deux mois et demi de présence. A partir du second trimestre, le projet professionnel est validé et la formation à visée professionnelle et/ou les stages en entreprise peuvent démarrer sous réserve que le niveau scolaire et le comportement du volontaire le permettent
- Séjour de cohésion : d'une durée d'une semaine, il a lieu entre le 2ème et le 3ème mois du programme Il permet de souder le groupe et intervient juste avant le démarrage effectif du module professionnel

L'EPIDE est piloté par un Conseil d'Administration qui détermine dans le cadre des orientations fixées par les ministères de tutelle, la politique générale de l'établissement. Il est composé de 15 membres dont 9 représentants de l'Etat, membres de droit.

Le personnel pédagogique et d'encadrement en fonction dans les centres EPIDE est d'origine multiple (mis à disposition) et se compose de :

- Professeurs de l'Éducation Nationale, en charge de la formation scolaire qui interviennent également en matière de formation civique et comportementale.
- Formateurs du secteur privé assurant des vacances.
- Cadres dédiés à l'encadrement des jeunes et à l'enseignement de la formation civique qui participent également au module de formation générale, parmi lesquels se trouvent d'anciens militaires et des éducateurs.
- Chargés d'insertion qui accompagnent le jeune dans la définition et la validation de son projet professionnel en liaison avec les structures et entreprises partenaires du centre.

Tous volontaires et motivés par l'enjeu pédagogique et social du projet.

Le personnel pédagogique et d'encadrement représente 40% de l'effectif des stagiaires accueillis dans un centre.

Les ressources de l'EPIDE sont constituées notamment par :

- Les subventions, avances, fonds de concours, dotations et participations de l'Etat, de la Communauté européenne, des collectivités territoriales, des établissements publics ou de toute autre personne morale ;
- Le produit de la taxe d'apprentissage et les ressources provenant de l'application de la législation sur la formation professionnelle continue ;
- Les produits des activités de l'établissement ;
- Les produits des contrats et conventions ;

Les collectivités territoriales peuvent concourir à l'implantation et au fonctionnement des centres EPIDE.

Les collectivités territoriales sont en mesure d'identifier et de proposer de nouveaux sites dans le cadre de la montée en puissance du dispositif et peuvent notamment nouer des partenariats financiers avec l'EPIDE.

Elles peuvent également intervenir en soutien des centres sur les sujets qui relèvent de leurs compétences : faciliter le transport des jeunes accueillis, leur permettre d'accéder gratuitement ou à des tarifs préférentiels aux équipements sportifs et/ou culturels de la commune, leur ouvrir les portes des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle qu'elles initient et développent.

Les collectivités territoriales constituent par ailleurs un relais d'information sur l'offre de formation et d'insertion professionnelle des centres vis-à-vis de nombreux publics.

Impliquées dans la vie économique de la commune, du département ou de la région et sensibles aux enjeux sociaux au plan local comme au plan national, les collectivités territoriales sollicitent régulièrement l'établissement public pour la création d'un centre sur leur territoire.

Actuellement, 18 centres EPIDE sont ouverts à travers la France et accueillent quelques 3000 jeunes bénéficiaires par an.

Le profil des jeunes bénéficiaires des services de l'EPIDE est comme suit :

- 81% ont un âge de moins de 20 ans
- 20 % ont arrêté leur scolarité avant la fin du collège
- Près de 30 % sont illettrés.
- 63 % des volontaires sont sortis de formation initiale sans aucun diplôme.
- 37% sont originaires de quartiers difficiles.

Le coût par jeune et par an affiché par l'EPIDE est de 31.000 € (hors infrastructure).

Les financements de l'EPIDE se décompose en trois parts :

- Les subventions étatiques : 84 %
- Le Fonds Social Européen : 12 %
- Les autres ressources dont la taxe d'apprentissage : 4 %

3.2.2. Les « Ecoles de la Deuxième Chance » (E2C)

Pour aider à l'intégration professionnelle et sociale durable des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi, Mme Edith Cresson, ancien Premier Ministre français, a créé les Ecoles de la Deuxième Chance.

Cette idée a rencontré un vif succès auprès des élus locaux (maires, présidents de région, présidents de conseils généraux).

Les dispositifs pédagogiques mis en place dans le cadre des E2C sont souples et innovants, flexibles, individualisés et laissent une part importante à l'outil informatique. L'alternance est au cœur du dispositif qui a pour objectif de privilégier la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter, notions d'une langue étrangère, pratique de l'informatique) tout en faisant découvrir au jeune le monde de l'entreprise dont la connaissance va l'aider à trouver sa voie. Les enseignants sont issus soit de l'Education Nationale, soit d'autres parcours professionnels. La méthode consiste en une approche individualisée qui outre les savoirs dispensés, s'adresse à la personne tout entière.

A côté du réseau des écoles, la **Fondation pour les Ecoles de la Deuxième Chance**, financée par de grandes entreprises et gérée par la Fondation de France, a pour objectif de permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement (stages à l'étranger, voyages de groupe, formation sportives ou culturelles : théâtre, musique, etc.), de mieux comprendre les institutions, d'apprendre à se déplacer, à comprendre le contexte institutionnel et social, etc.

Plusieurs grandes entreprises sont à la base de la Fondation, dont la BRED, la Caisse des Dépôts et Consignations et Suez. D'autres ont aidé la Fondation : la Banque de France, Vivendi Universal, la Coface, Exalog, le Groupe Hervé, la Macif, Orange.

Un Comité Exécutif réunit chaque année leurs représentants pour retenir les projets issus des écoles que ces entreprises choisissent de financer.

Les Ecoles de la Deuxième Chance s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans (dans certains cas cela peut aller au-delà de 25 ans). Il s'agit de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, c'est-à-dire pour qui l'école n'a pas été un succès.

L'Ecole de la Deuxième Chance offre une formation de 9 mois à 1 an. Il s'agit de parvenir à la maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter, notions d'informatique, notions d'une langue étrangère.

Pendant cette période, les jeunes sont amenés à faire deux ou trois stages dans des entreprises de la région pour découvrir le monde du travail, ses contraintes, ses possibilités. La formation est très personnalisée, c'est-à-dire que chaque jeune est suivi à l'intérieur de l'école par un « référent » avec qui il peut s'entretenir de ses problèmes tant pédagogiques que personnels. Dans l'entreprise, il est suivi par un tuteur.

A la fin de son parcours dans l'Ecole de la Deuxième Chance, le jeune peut obtenir un certificat qui indique son niveau de compétences et lui sert de passeport pour entrer dans la vie active.

Pendant sa scolarité, il est rémunéré au titre de la formation professionnelle.

En 2012, les E2C accueillaient plus de 13.000 stagiaires sur 107 sites implantés dans 18 régions, 46 départements et 4 DOM TOM (Départements et Territoires d'Outre-Mer)

Une grande proportion des stagiaires trouvent dès la sortie de l'école de la 2^{ème} Chance (E2C), un emploi ou une formation qualifiante.

Après mutualisation de leurs expériences, les Ecoles de la Deuxième Chance existantes en France ont publié une Charte des Principes et créé une association « Réseau E2C France », pour promouvoir le concept, rechercher une validation commune du parcours des jeunes, échanger sur les pratiques pédagogiques et apporter un soutien technique pour la création de nouvelles E2C en France.

Les écoles disposent de moyens spécifiquement dédiés, tant en locaux qu'en personnel. Le financement est assuré par les Régions, le Fonds de Solidarité Européen (FSE) et la taxe d'apprentissage. L'Etat a décidé d'y participer. Le Président de la France a souligné l'intérêt de ce dispositif et déclaré qu'il souhaitait une Ecole de la Deuxième Chance par département.

PARTIE IV

Identification des partenaires potentiels.

Comptes Rendus des réunions menées avec :

Le Département de l'Agriculture et

Le Département de l'Artisanat.

4.1- Compte Rendu de la réunion avec les responsables du Département de l'Agriculture

Les principales observations qui ressortent de la réunion avec les responsables du Département de l'Agriculture peuvent se présenter comme suit :

- Le Département est un grand opérateur national en matière d'enseignement et de formation professionnelle en milieu rural.
- C'est également un intervenant majeur en matière d'apprentissage pour les jeunes en milieu rural
- En matière d'apprentissage, les données spécifiques du secteur sont comme suit:
 - Nombre d'établissements de formation : 57
 - Effectifs en formation par apprentissage des jeunes ruraux: 8000 par an
 - Durée de formation : 10 mois
 - 20 filières de formation tous niveaux confondus
 - Objectif de formation par apprentissage (à 2014) : 60.000 jeunes ruraux
 - La formation se déroule comme suit :
 - 20% de la durée (soit 2 mois) en tant que formation théorique dans le centre de formation (régime interne pris en charge)
 - 80% de la durée (soit 8 mois) en tant que formation pratique dans les exploitations agricoles
- Les jeunes inscrits dans le programme d'apprentissage bénéficient des services de l'internat (hébergement et nourriture) dans les centres de formation du département de l'agriculture.
- Les coûts de l'apprentissage sont établis à 4500 DH par candidat et par an.
- Ces coûts sont partagés entre le département de l'agriculture et le département de la formation professionnelle dans un cadre contractuel
- Le secteur souffrait du manque de candidats répondant aux critères d'origine de l'accès à l'apprentissage (critères de niveau 6AF et d'âge: minimum 15 ans).
- Maintenant, le département a assoupli la condition de niveau pour accepter tous les candidats ayant juste quelques notions de lecture et d'écriture et a appliqué cette disposition à l'ensemble des filières.
- Les jeunes n'ayant pas le niveau de 6AF préparent le CAP (Certificat d'Apprentissage Professionnel)

Après l'assouplissement de la condition de niveau:

- Sur une période de 5 ans de 2009 à 2013, le Département a formé 24.523 apprentis dans les métiers de l'agriculture dont 55% ont obtenu le CAP (Certificat d'Apprentissage Professionnel). Parmi ces apprentis CAP : 28% sont des filles.
- Ceci montre clairement que l'assouplissement de la condition de niveau scolaire a permis d'attirer une population très importante vers l'apprentissage et , partant, vers l'insertion.
- Ceci explique le nombre important de jeunes sans niveau scolaire qui ont été attirés par l'apprentissage.
- Selon les responsables du département, durant la période de deux mois de séjour dans les centres pour la formation théorique, les candidats reçoivent un renforcement des compétences de base en lecture, écriture, communication et autre. Cependant, ils soulignent que la durée de 2 mois est très insuffisante pour que ce renforcement produise ses effets.
- Par conséquent, pour ces responsables, les questions suivantes se posent :
 - Pourquoi attendre que ces populations cibles de l'apprentissage atteignent l'âge de 15 ans pour agir ?
 - S'agissant d'enfants non scolarisés et déscolarisés à un âge précoce, de 12 à 15 ans, et fortement intéressés par une formation- insertion, pourquoi attendre toute la période les séparant de l'âge légal d'accès à l'apprentissage ?
 - Pourquoi ne pas mettre en place un « Cycle de pré-apprentissage » dans les CFA permettant d'accueillir ces enfants de 12-15 ans et de les préparer à l'apprentissage en renforçant leurs compétences de base ?
- Le Département de l'agriculture ayant des objectifs importants à réaliser dans le domaine de l'apprentissage et de la formation des jeunes a fait une proposition dans ce sens au département de la Formation professionnelle pour assouplir la condition d'âge.
- Ce département est disposé à examiner toute proposition de mise en place d'un cycle de pré-apprentissage dans les CFA en partenariat avec les départements de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

4.2- Compte Rendu de la réunion avec les responsables du Département de l'Artisanat

Les principales observations qui ressortent de la réunion avec les responsables du Département de l'Artisanat peuvent se présenter comme suit :

- Le département de l'artisanat dispose d'un réseau de 58 établissements à travers le royaume , dont:
 - 26 centres dispensant une formation résidentielle et l'apprentissage
 - 32 Centres de Formation par Apprentissage (CFA).
- La capacité d'accueil globale du département en matière d'apprentissage est de 14.000 bénéficiaires.

- L'apprentissage est encadré par les CFA et se déroule dans les unités artisanales.
- L'apprentissage est le principal mode de formation initiale promu par le département de l'artisanat
- Les objectifs du département sont de former 50.000 jeunes par l'apprentissage à l'échéance de 2015
- Dans plusieurs sites, le système d'apprentissage du département de l'artisanat souffre du manque de candidats éligibles (critères de l'âge et du niveau scolaire) alors que la demande des artisans est forte.
- Le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et solidaire a saisi le Département de la Formation Professionnelle pour demander un assouplissement des conditions d'éligibilité (d'accès) à l'apprentissage en élargissant le nombre de métiers ouverts aux sans niveaux scolaires.
- Le département de l'artisanat est disposé à collaborer à toute action visant à allier l'ENF et l'apprentissage notamment par l'instauration d'un Cycle de préapprentissage permettant d'accueillir des jeunes de 12-15 ans et de les préparer à l'apprentissage.

4.3. Conclusions-Recommandations

- Les critères d'accès à l'apprentissage portent sur:
 - Le niveau scolaire, notamment le niveau de la 6AF certifiée par une école publique
 - L'âge minimum, qui est de 15 ans.
- Les niveaux de formation professionnelle existant pour l'apprentissage sont traditionnellement:
 - La Spécialisation (S)
 - La Qualification (Q)
 - Le Technicien (T)
- D'ores et déjà, le Département de la formation professionnelle, en concertation avec d'autres départements opérateurs (Agriculture, Artisanat, Pêche maritime, etc.) a procédé à l'assouplissement des conditions d'accès à certains métiers, en rapport avec le niveau. Pour cela, un quatrième niveau de formation a été créé, le CAP (Certificat d'Apprentissage Professionnel) ouvert aux candidats ayant un minimum de compétences en lecture, écriture et calcul, c'est-à-dire, sans niveau précis.
- En revanche, la question de l'âge minimum reste posée.
- Par les chiffres, il est démontré que:
 - une large partie des enfants qui ont quitté l'école prématurément (non scolarisés ou déscolarisés, entre 12 et 15 ans) ainsi que leurs parents sont très intéressés par la formation professionnelle et l'insertion socio-économique. (Références études ENF)

- Cette population, cible de l'ENF, rejoint les programmes d'apprentissage , et en constitue une partie importante des effectifs.
- Les objectifs nationaux assignés au système de formation professionnelle notamment à travers l'apprentissage sont ambitieux.
- La stratégie du MEN en ce qui concerne l'ENF prévoit :
 - « **Objectif 3** : Préparer les enfants qui le souhaitent à entreprendre un apprentissage ou une formation professionnels, et offrir aux jeunes des programmes d'initiation ou de formation professionnelles. L'objectif 3 concerne les jeunes qui sont plus ou moins proches de l'âge de quinze ans et qui préfèrent des possibilités d'initiation à un métier et à la vie professionnelle. Ils ont besoin pour cela des compétences de base et d'une orientation vers le monde professionnel et du travail. »
- La stratégie ENF prévoit également de développer des partenariats avec tous les opérateurs publics, privés et société civile pour la mise en place de programmes d'ENF orientés vers la formation professionnelle et l'insertion socio-économique.

Recommandations

- Inciter le Département de la formation Professionnelle à élargir le nombre de métiers ouverts aux candidats « ayant un minimum de compétences en lecture , écriture et calcul » pour la préparation du CAP, notamment dans les domaines de l'Agriculture et de l'Artisanat.
- Dans un cadre conventionnel entre les départements du MEN, de la FP et les opérateurs publics de formation : Développer un cycle de « préapprentissage » dans les CFA gérés par les départements formateurs les plus importants ouverts aux jeunes de 12-15 ans, non scolarisés ou déscolarisés. Ce cycle de 2 ans d'ENF devant déboucher sur la formation par apprentissage.
- Les départements les plus concernés sont:
 - L'Agriculture
 - L'artisanat
 - L'Entraide Nationale
 - La Jeunesse et les sports

PARTIE V

**Définition du « Modèle » de Centre Socioéducatif
et des étapes de sa mise en place**

Les pistes qui ressortent de l'analyse des expériences observées sur le terrain montrent que le profil d'un « Centre socio-éducatif » pourrait se caractériser par :

5.1. La population cible :

La population cible des Centres Socio-éducatifs est la même que celle de l'ENF en général. Elle est constituée des enfants et jeunes de 12 à 20 ans non scolarisés ou déscolarisés. L'objectif est de « *Leur donner une véritable deuxième chance de s'insérer dans le système d'éducation formation ou dans la vie professionnelle* ».

5..2. L'offre de formation et le modèle pédagogique proposé

L'offre de formation des centres socio-éducatifs viendrait contribuer à combler le vide existant en matière d'orientation des jeunes en difficulté scolaire (non scolarisés ou déscolarisés) en leur offrant une réelle possibilité de compléter leur éducation par l'acquisition des compétences de base et par la formation professionnelle aux métiers à travers l'apprentissage. Cette nouvelle « offre de formation » structurée est de nature à renforcer les chances d'insertion socio-économique de ces jeunes et , en tous les cas, à leur donner l'espoir de s'en sortir.

Le modèle pédagogique s'articulerait autour de deux composantes

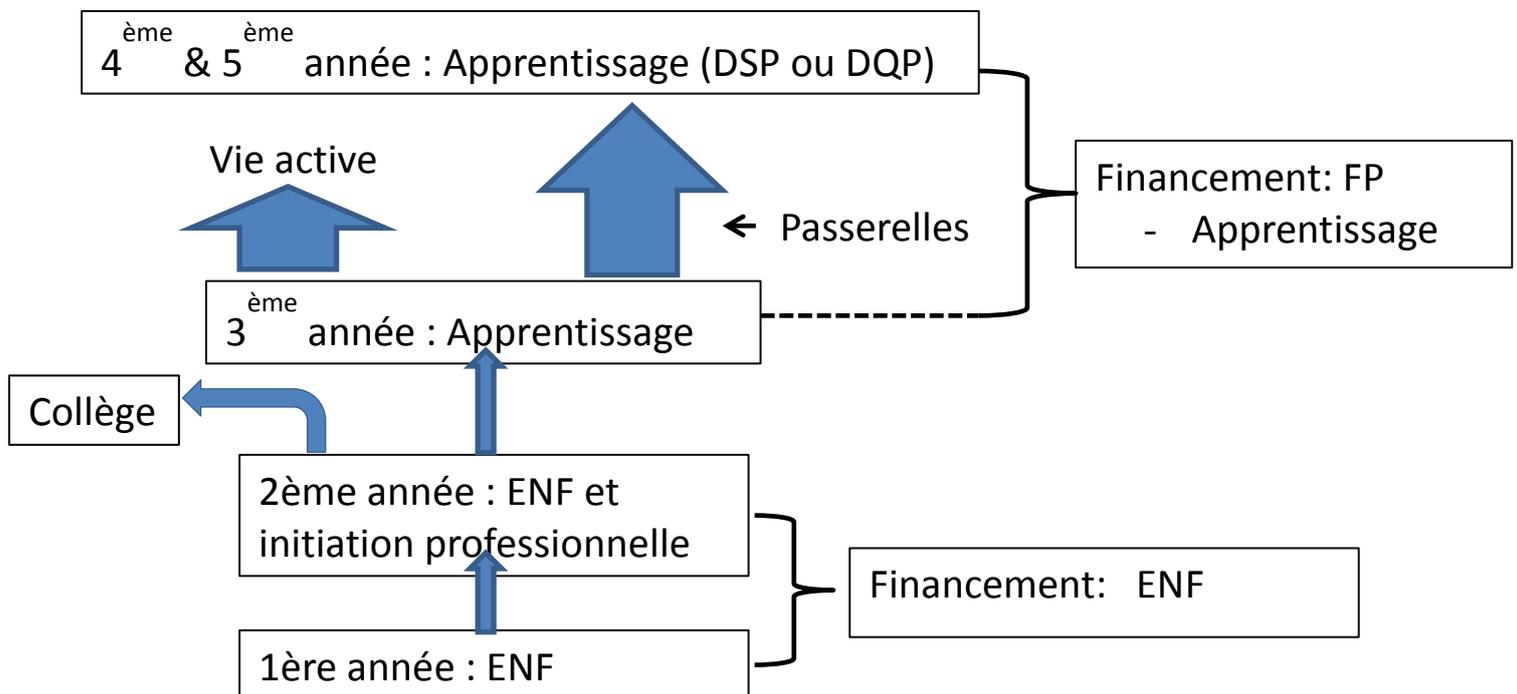
- Un cycle de pré-apprentissage consacré à l'Education Non Formelle de deux ans , enrichi par de l'« Initiation Professionnelle ». Ce Cycle s'achèverait par:
 - L'obtention d'une attestation du MEN en cas de passage de l'examen de fin des études primaires, et l'accès au collège pour poursuivre les études.
 - l'obtention d'une attestation d'ENF, valable pour l'accès à la formation Professionnelle, délivrée par l'opérateur lui-même et reconnue par tous les CFA (Centres de Formation par Apprentissage) et les Etablissements de Formation Professionnelle).
- Une année de formation professionnelle par apprentissage débouchant sur l'obtention du Certificat d'Apprentissage Professionnel (CAP) ou du Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP).
- La possibilité de réaliser une année supplémentaire de formation professionnelle par apprentissage dans le cadre des passerelles professionnelles pour obtenir un Diplôme ou un titre plus élevé et en tous cas, acquérir des compétences nouvelles ou renforcer celles déjà acquises.

L'initiation professionnelle dont il est question dans ce modèle n'a rien à voir avec « la formation professionnelle » structurée qui vise l'acquisition des compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier, et de ce fait, nécessite des « équipements et machines importants » et des formateurs professionnels ayant un vécu professionnel. Il s'agit en revanche d'une simple préparation des jeunes et consiste principalement en :

- Des travaux manuels simples
- De la technologie fonctionnelle
- Du calcul professionnel.

Il y'a lieu de noter que l'année consacrée à l'apprentissage pourrait être menée et encadrée directement par l'ONG responsable si celle-ci en a la capacité et les moyens humains ou alors elle pourrait être encadrée par l'un des départements formateurs opérationnels en matière d'apprentissage tels :

- Les CFA Agricoles
- Les CFA de l'Artisanat
- Les CFA de l'Entraide Nationale
- Les CFA industriels
- Etc.



Architecture du modèle pédagogique proposé pour les « Centres socio-éducatifs »

5.3. Financement du programme :

Le financement du programme serait assuré par un apport intégré et complémentaire émanant de plusieurs sources de financement dont principalement les deux programmes suivants:

- Le programme ENF géré par la DENF (MEN)
- Le programme «Apprentissage » géré par le MFP

Cependant il sera utile et judicieux d'associer d'autres sources de financement solidaires naturels de ce type de projets telles que :

- L'INDH (Initiative Nationale du Développement Humain)
- Le Programme Tayssir
- Le Fonds de Développement Social ;
- Quelques départements formateurs (mise à disposition de formateurs, d'intervenants, de personnel d'encadrement)
- Etc.

Il est également important de mobiliser autour de ce projet :

- Des institutions internationales (Espagne, France, UNICEF, etc.)
- Des ONG nationales et internationales
- Des partenaires privés marocains et étrangers
- Etc.

5.4. Les coûts de financement:

La question des coûts est une question centrale pour le projet des centres socioéducatifs. En effet, la question posée est de savoir quel est le prix que « le contribuable » est disposé à consentir pour « redonner de l'espoir » à des milliers de jeunes qui ont quitté l'école précocement ou n'ont pas eu la chance de la connaître ?

Quel est le coût « acceptable pour la communauté » pour donner une « seconde chance » d'insertion socio-économique à ces jeunes ?

Ce coût doit prendre en considération les coûts réels de l'analphabétisme pour la communauté, les coûts de la délinquance, de la dérive, de « la prison » et de la « fracture sociale » si rien n'est fait pour donner vraiment une « 2^{ème} chance » d'insertion pour beaucoup de ces jeunes.

Sur le terrain, il est difficile d'obtenir des indications précises sur les coûts des programmes ENF menés par les ONG, non pas qu'elles ne veulent pas le communiquer, mais simplement parce qu'elles mènent plusieurs programmes en même temps et qu'elles ne disposent pas, pour beaucoup d'entre-elles, de comptabilité analytique permettant de ressortir le coût spécifique.

Quelques références de coûts permettront de mieux apprécier la situation.

- Le coût unitaire d'un enfant dans l'enseignement scolaire : 6.000 DH/an
- Le coût unitaire moyen de l'ENF de masse : 790 DH/an
- Le coût unitaire moyen de l'ENF affiché par la Fondation Zakoura : 2000 DH/an
- Le coût unitaire de l'ENF sur un site communiqué par l'association ATIL : 5.000 DH/an

Il est clair que l'accueil et l'éducation d'un enfant dans un centre socioéducatif dédié à l'ENF est une opération beaucoup plus complexe que celle de l'accueil d'un enfant « ordinaire »

avec des enfants « ordinaires » dans une classe « ordinaire » du système éducatif, et ce en raison des spécificités du profil psychologique et des caractéristiques sociales de ces bénéficiaires. En effet, les moyens et les efforts qu'il faut déployer pour aller chercher ces enfants, les convaincre et convaincre leurs parents de les laisser aller à l'école, les mobiliser et les intéresser tout au long de l'année pour éviter de nouveau le décrochage, etc. sont des moyens et des efforts plus importants et complexes que ceux consacrés à des enfants « ordinaires ». Par conséquent, le coût de l'accueil en est impacté.

Une simple simulation pour le fonctionnement d'un centre socio-éducatif montre, qu'en dehors de tout autres coûts tels que les coûts des activités parallèles, la nourriture, l'hébergement, le transport, etc. le coût moyen de l'ENF serait plus proche des 5.000 DH à 6.000 DH par an par bénéficiaire.

Le coût de l'apprentissage est, quant à lui, clairement défini par le département de la formation professionnelle et se situe à 4.500 DH/an par bénéficiaire. Il faut rappeler ici que l'apprentissage se déroule pour 80% du programme en dehors de l'école, chez l'entreprise d'accueil.

Simulation des coûts de fonctionnement d'un « Centre Socio-éducatif » durant les premières années.

Hypothèses:

Les hypothèses présentées sont, pour la plupart, inspirées des expériences des ONG sur le terrain.

On suppose une évolution progressive du fonctionnement du centre sur 5 ans.

Un groupe = 20 élèves en ENF

Fournitures scolaires pour un élève = 1.000 DH /an.

Salaire moyen d'un animateur= 5.000 DH/mois, charges sociales (CNSS) et AT compris

Salaire moyen d'une assistante sociale= 6.000 DH/mois, charges sociales (CNSS) et AT compris

Salaire moyen d'un superviseur= 6.000 DH/mois, charges sociales (CNSS) et AT compris

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
nombre de groupes d'élèves	1	2	3	4	5	6
Animateurs	2	2	3	4	5	6
Assistante sociale	1	1	2	2	2	2
Superviseur/ encadrant	1	1	1	1	1	1

Tableau d'affectation des ressources humaines durant le démarrage du Centre socio-éducatif

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
Salaire global	264000	264000	396000	456000	516000	576000
Fournitures scolaires	20000	40000	60000	80000	100000	120000
Eau , électricité	12000	12000	18000	18000	24000	24000
Entretien, nettoyage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Communications	4800	4800	7200	7200	7200	7200
Transport déplacements	5000	5000	10000	10000	10000	10000
Total	308 800	328 800	494 200	574 200	660 200	740 200
cout moyen par élève	15 440	8 220	8 237	7 178	6 602	6 168

Tableau de Simulation sommaire de l'évolution des coûts durant le démarrage du centre socio-éducatif

5.5. Gestion du Centre Socio-éducatif.

L'expérience a montré que les établissements publics d'éducation (écoles du MEN) et le personnel d'éducation ont des difficultés pour mener des projets à caractère « social » en général ou destinés à des populations vulnérables. Cette difficulté résulte principalement du fait du manque de préparation et de formation mais également du manque de moyens pour réaliser ce type de missions.

En revanche, les ONG ont, notamment, plus de facilités à prendre en charge ce type de missions en raison de leur flexibilité, de leur proximité avec les populations cibles.

Ainsi, la gestion des centres socio-éducatifs devrait être confiée à des ONG ayant :

- Un historique des activités important dans le domaine du développement social en général et des services aux populations vulnérables en particulier, et une proximité avec les populations cibles de l'ENF.
- Une expérience prouvée en matière de conduite de projets éducatifs et de formation avec un intérêt à l'insertion socio-économique des bénéficiaires (Education générale, Education Non formelle, initiation professionnelle, apprentissage, auto-insertion, etc.).
- Des partenariats diversifiés avec des institutions ou opérateurs locaux, nationaux et internationaux publics et privés.

- Une forte culture de la gestion financière des projets et de la reddition des comptes aux partenaires, notamment étrangers.
- Des moyens humains adéquats : fortes compétences et ressources humaines « permanentes » et efficaces (assistantes sociales, encadrants, animateurs, etc.).

Ces critères constituent un élément important du « Cahier des Charges » pour la sélection d'un opérateur délégué pour la gestion des Centres socio-éducatif.

5.6. Procédure de sélection de l'ONG qui va assurer la gestion du Centre Socio-éducatif.

La sélection de l'ONG qui pourrait se voir confier la gestion d'un Centre Socio-éducatif devrait se faire par le biais d'un « **Appel à Projets** » destiné à l'ensemble des ONG nationales, régionales ou locales. Cet « Appel à projets » devrait s'effectuer sur la base d'un « Cahier Des Charges » ad-hoc.

Une commission désignée au niveau régional et présidée par le Directeur de l'AREF concernée sera constituée et comprendra :

- Un représentant des autorités locales
- Un représentant du Ministère des finances
- Le chef du service régional de l'Education non formelle et de l'alphabétisation
- Un représentant de la Direction de l'Education Non Formelle (DENF)
- Une personnalité du monde universitaire reconnue par son engagement dans le domaine social et ne faisant partie d'aucune association, désignée par le Directeur de l'AREF.

Cette commission sera chargée d'étudier les projets proposés et de désigner l'ONG retenue qui présente le meilleur projet sur le plan technique et le plus solide et réaliste sur le plan financier.

5.7. Le Dossier du Projet et le Cahier Des Charges.

Pour assurer le maximum de transparence et d'efficacité dans la sélection de l'ONG qui pourrait se voir confier la gestion d'un centre socioéducatif, la procédure d'Appel à Projets est la plus indiquée. Le dossier du projet devrait comprendre :

- **Un dossier « administratif » comportant :**
 - Le statut de l'ONG et le récépissé de dépôt auprès des autorités compétentes
 - La liste des membres du bureau de l'ONG
 - Le nom et la qualité de la personne habilitée (le Président)
 - Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale qui désigne le Président.

- **Un dossier « Technique » comportant :**

- L'historique de l'ONG
- Les activités menées et les domaines d'activités
- Les références techniques : les partenariats développés et la qualité des partenaires.
- Des fiches techniques et financières sur les projets menés ainsi que les certificats des audits des comptes pour ces projets
- Les moyens matériels et techniques
- Les moyens humains.

- **Une Offre technique et pédagogique.**

L'ONG candidate devrait déposer une « offre technique » qui comprends :

- Une monographie (fiche descriptive) sur l'environnement socio-économique du Centre objet de la candidature et particulièrement sur la population cible de l'ENF (effectifs potentiels, répartition géographique à proximité et dans les environs, caractéristiques sociales et culturelles, etc.).
- L'architecture du Cycle pédagogique envisagé pour l'Education Non Formelle et la formation professionnelle.
- Le programme (curriculum) précis d'ENF et de Formation Professionnelle qui sera appliqué avec la partie initiation professionnelle.
- Les activités parascolaires et d'éveil d'accompagnement du programme pédagogique.
- Les fournitures scolaires et matériel pédagogique qui sera mis à la disposition des bénéficiaires.
- Les prestations autres qui pourront être fournies aux bénéficiaires (Hygiène, Soins de Santé, visites médicales, nourriture, hébergement, transport, etc.)
- Les autres prestations et les services que l'ONG entend proposer en général aux populations des environs dans le domaine de l'éducation ou du développement social à partir du centre socio-éducatif en question.
- Les CV des animateurs, des intervenants et des encadrants de la Formation professionnelle.
- Les moyens humains d'encadrement :
 - CV du Directeur proposé pour le Centre,
 - CV des autres superviseurs ou encadrants (éventuellement)
 - CV des assistant(e)s sociaux (sociales)
- Les effectifs prévisionnels des bénéficiaires du programme sur les 3 premières années selon le niveau.

- **Une proposition Financière**

L'ONG candidate soumettra une proposition financière comprenant:

- Un « Plan d’Affaire » (Business Plan) financier sur les 3 premières années du projet
- Les sources potentielles de financement du programme proposé. Les sources proposées devront être « crédibles ».
- Une proposition de répartition des charges financières sur les différents partenaires dont le MEN (DENF) et le Département de la Formation Professionnelle.

D'autres partenaires pourront être sollicités, et leur promesse de contribution citée dans le projet, tels que :

- L'INDH
- Le programme « Tayssir »
- L'Entraide Nationale
- Le Département de l'Artisanat
- Le Département de l'Agriculture
- Les institutions nationales publiques ou privées
- Les institutions internationales

5.8. Financement du projet de l'ONG sélectionnée

Une fois le travail de la commission de sélection achevé, une convention sera proposée à l'ONG retenue.

Cette convention pourrait prévoir un financement intégré comportant :

- Une contribution du programme ENF géré par la DENF (MEN) sur la base d'un coût de référence de 5.000 DH/an par bénéficiaire.
- Une contribution du programme «Apprentissage» géré par le Département de la Formation Professionnelle sur la base habituelle de 4.500 DH par apprenti par an.
- Pour le reste, l'ONG retenue devrait le trouver en ayant recours à d'autres partenaires.

5.9. Intitulé des centres

L'intitulé de ces centres jouera un rôle important dans leur promotion. Pour cela, il faudra choisir une « raison sociale » (nom) qui puisse servir le « marketing social » de ces centres. Une grande motivation pourrait, en effet, être impulsée parmi la population cible si le « raison sociale » est judicieusement choisie. Voici quelques propositions émanant du terrain :

- Centres de Formation par Apprentissage (CFA)
- Centre d'éducation et formation
- Centre socio éducatif
- Centre socio professionnel

PARTIE VI

Annexe : Fiche sur le système de formation par apprentissage

- L'apprentissage, institué et organisé par la [loi n° 12-00](#), est un mode de formation basé sur une formation pratique en entreprise à raison de 80% au moins de sa durée globale, complétée pour 10% au moins de cette durée, par une formation générale et technologique organisée :
 - dans le cadre de conventions conclues avec l'administration :
 - par toute chambre ou organisation professionnelle ;
 - par toute entreprise publique ou privée ;
 - par toute association créée conformément à la législation en vigueur ;
 - par tout établissement de formation professionnelle relevant de l'Etat ou agréé par lui, à cet effet ;
 - par tout organisme public assurant une formation qualifiante.

- Les conditions d'accès à la formation par apprentissage:

Peuvent bénéficier de l'apprentissage toute personne âgée d'au moins 15 ans révolus à la date de conclusion du contrat d'apprentissage et justifiant :

- du niveau de la 9^{ème} année fondamentale pour les métiers sanctionnés par un diplôme de qualification professionnelle ; DQP
- du niveau de la 6^{ème} année fondamentale pour les métiers sanctionnés par un diplôme de spécialisation professionnelle ; DSP
- tous les niveaux avec un minimum de compétences en matière de lecture et d'écriture pour les formations qualifiantes. (CAP)

- Durées de Formation

La durée de l'apprentissage varie d'un an à deux ans en fonction des métiers et des qualifications, objet de la formation par apprentissage.

- Mesures d'encouragement pour les entreprises d'accueil

- Non assujettissement des apprentis au régime de la CNSS ;
- Prise en charge, par le CFA, de l'assurance des apprentis contre les accidents de travail et les maladies professionnelles ;
- Exonération de la taxe de formation professionnelle au titre des allocations octroyées aux apprentis ;
- Prise en charge par l'Etat de la formation des maîtres d'apprentissage ;
- Engagement de l'apprenti à travailler pour le compte du chef d'entreprise pour une durée convenue entre les deux parties ;
- Octroi, par l'Etat, d'une contribution financière aux entreprises de l'artisanat qui accueillent des apprentis dans les métiers et qualifications fixés par l'administration et l'exonération de cette contribution de tout impôt, droit et taxe

- Rémunération de l'apprenti

Le chef de l'entreprise d'accueil est tenu de verser à l'apprenti une allocation mensuelle fixée, dans le contrat d'apprentissage, en accord avec ce dernier ou son tuteur. Le montant de cette allocation peut être inférieur au SMIG et peut être révisé durant la période de formation.

- Les métiers ouverts à l'apprentissage

Les métiers ouverts à l'apprentissage sont au nombre de : 298 métiers Dont 49 seulement sont ouverts aux candidats « sans-niveau » scolaire.

- Les domaines de formation par apprentissage sont :

- L'agriculture

- Production animale (23 métiers dont 8 CAP)
- Production végétale (22 dont 8 CAP)
- Foresterie (4 métiers)
- Irrigation mécanique, équipement rural et topographie (15 métiers dont 5 CAP)
- Valorisation et transformation des produits agricoles (6 métiers dont 3 CAP)
- Pêche :
- Pêche maritime (10 métiers)

- L'artisanat de production

- Cuir et Tannerie (17 métiers)
- Pierre et terre (19 métiers dont 1 CAP)
- Textile (23 dont 4 CAP)
- Activités à base de matières végétales (3 métiers)
- Activités du bois (22 métiers)
- Activités des métaux et métaux précieux (29 métiers dont 5 CAP)
- Verre (8 métiers)

- Bâtiment et Travaux Publics : (15 métiers dont 4 CAP)

- Industries Mécanique, Métallurgique, électrique et Electronique
 - Electricité et Electronique (9 métiers)
 - Mécanique (8 métiers)
 - Métallerie (6 métiers dont 2 CAP)

- Industries de Transformation
 - Confection (12 métiers dont 4 CAP)
 - Cuir (17 métiers dont 4 CAP)
- Chimie industrielle (1 métier)

- Hôtellerie et restauration
 - Hôtellerie (3 métiers)
 - Restauration – alimentation (12 métiers)

- Services / Santé/ Education
 - Services aux personnes (5 métiers)
 - Services administratifs et commerciaux (3 métiers)
 - Santé (2 métiers)
 - Education (2 métiers)
 - Audiovisuel (1 métier)

- Autres (3 dont 1 CAP)